



## *Municipalité de Chute-Saint-Philippe*

560, chemin des Voyageurs, Chute-Saint-Philippe (QC) J0W 1A0

### **AVIS PUBLIC**

## **ENTRÉE EN VIGUEUR**

### **Règlement 318-2023**

AVIS est donné que lors de la séance du conseil municipal de Chute-Saint-Philippe tenue le 11 avril 2023, le règlement suivant a été adopté par la résolution 12387-2023 et ce même règlement a obtenu l'avis de conformité de la MRC d'Antoine-Labelle lors de leur séance tenue le 8 juin 2023 par la résolution MRC-CA-16602-06-23:

- *Règlement numéro 318-2023, relatif à la démolition d'immeubles.*

Ce règlement entre en vigueur, tel que stipulé par la loi, soit par la publication de cet avis public.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal de Chute-Saint-Philippe situé au 560, chemin des Voyageurs, aux heures normales d'ouverture.

Donnée à Chute-Saint-Philippe, ce 12 juillet 2023.

Éric Paiement  
Directeur général et greffier-trésorier